



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/038**

**Question orale déposée par le groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : MORATOIRE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : QUELLES  
CONSÉQUENCES POUR LA CORSE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse réaffirme avec constance sa volonté d'accélérer la transition énergétique de notre île. L'Assemblée de Corse a posé des jalons clairs : une révision ambitieuse de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), validée par la délibération n° 23/037 AC du 30 mars 2023 ; un engagement financier fort, à travers le protocole État-Collectivité de Corse du 28 avril 2023 (délibération n° 23/059 AC), mobilisant près de 200 millions d'euros sur 15 ans ; et la reconnaissance de l'intérêt public majeur pour les projets d'énergies renouvelables, tant que les objectifs de notre PPE ne sont pas atteints (délibération n° 24/057 AC du 26 avril 2024).

Dans le même esprit, nous menons une concertation approfondie pour l'élaboration de la cartographie des zones d'accélération, intégrée au schéma territorial des ENR et au Schéma Régional Climat-Air-Énergie. Cette démarche vise à développer les projets là où ils sont techniquement viables, socialement acceptables et cohérents avec notre modèle territorial.

Or, le 19 juin dernier, l'Assemblée nationale à Paris a adopté un amendement instaurant un moratoire sur toute nouvelle installation éolienne et photovoltaïque, au motif de lancer une prétendue « étude objective et indépendante visant à déterminer le mix énergétique optimal pour la France ».

Pourtant cette étude existe déjà. Le gestionnaire public du réseau, RTE (Réseau de Transport d'Electricité français), a conduit entre 2019 et 2022 un travail d'une ampleur inédite, à travers l'étude *Futurs énergétiques 2050* : deux ans d'analyses, quarante réunions de concertation, plus de 4 000 contributions citoyennes, et des modélisations du système électrique européen heure par heure sur 30 ans, intégrant des centaines de chroniques météo issues du GIEC. Les scénarii ont donc été rigoureusement étudiés.

Rien ne justifie, ni sur le fond ni sur la forme, un moratoire remettant en cause cette expertise publique, exhaustive et transparente.

Le solaire constitue aujourd'hui une source d'énergie décarbonée, compétitive et rapidement mobilisable. Contrairement à certains discours fallacieux, les coûts liés aux installations solaires incluent déjà les investissements nécessaires pour l'adaptation des réseaux.

Tous les experts internationaux s'accordent : la neutralité carbone impose un mix énergétique diversifié, combinant énergies renouvelables, nucléaire et sobriété. Tous les scénarios validés par RTE convergent sur ce point. Le rôle central du solaire et de l'éolien y est clairement établi.

Enfin, les Français eux-mêmes soutiennent massivement cette orientation : selon un sondage Odoxa de mai 2024, 87 % des citoyens soutiennent l'énergie solaire.

Face à ces constats, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, quelles seraient les conséquences concrètes pour la Corse si ce moratoire venait à s'appliquer en l'état, notamment pour nos projets en cours, nos entreprises, l'emploi, les finances publiques et notre trajectoire énergétique ?

Le Conseil exécutif entend-il faire valoir devant l'État que la Corse a d'ores et déjà engagé un processus rigoureux de planification territoriale, validé par l'Assemblée de Corse, et qu'il n'est pas acceptable que des décisions unilatérales prises à Paris viennent le remettre en cause ?